

Carte d'identité

La commune de Thiat, située dans le nord de la Haute-Vienne, à la limite du département de la Vienne, abrite un réseau de mares extrêmement dense. La plupart ont été creusées par l'Homme pour fournir des points d'abreuvement aux troupeaux de moutons, omniprésents dans ce secteur de la Basse-Marche où les sols argileux retiennent les eaux pluviales. Thiat n'ayant jamais fait l'objet d'un remembrement, le foncier reste aujourd'hui encore très morcelé. Cette fragmentation du parcellaire, combinée au maintien de l'élevage ovin, est garante de la préservation du superbe paysage bocager de la commune mais également de cette forte densité de mares puisque chaque parcelle pâturée doit disposer d'un point d'eau.

Les 28 mares étudiées par le Conservatoire se distribuent autour du bourg de Thiat. Seules 2 sont des biens communaux. Toutes les autres sont privées et se situent sur des parcelles exploitées par des agriculteurs dont les pratiques assurent l'entretien et le maintien de la qualité de ces mares.



Les richesses du site

Le réseau des mares de Thiat se caractérise par une grande richesse des groupements floristiques, mais également faunistiques. Ces points d'eau reposent sur un substrat argilo-sableux peu acide, contrastant avec l'acidité des sols de la grande majorité de la région Limousin.



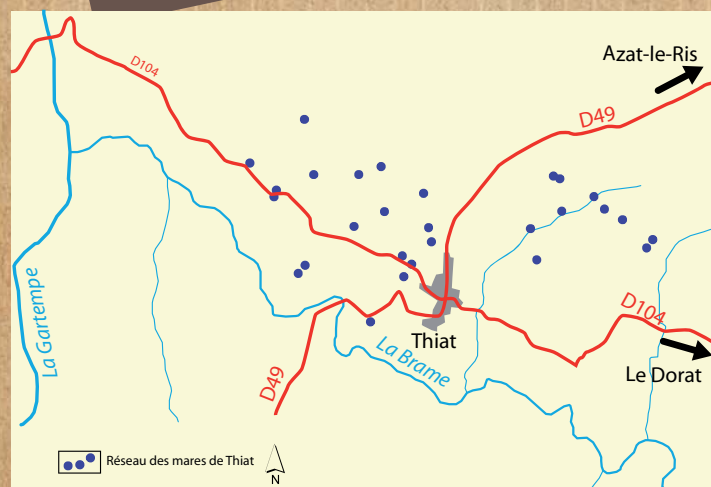
Libellule à quatre tâches

La forme des mares et les pentes douces de leurs berges permettent l'installation de différentes ceintures de végétation. Elles s'étagent en fonction de leur besoin en eau, forment une architecture végétale complexe et abritent une grande diversité d'espèces. Les berges et les zones peu profondes des mares sont colonisées par des plantes héliophytes, souvent dominées sur Thiat par les Massettes (*Typha latifolia*, *T. angustifolia*) ou le Rubanier (*Sparganium erectum*) et la Baldingère (*Phalaris arundinacea*). Lorsque ces grands héliophytes sont absents, des plantes plus basses comme les menthes (*Mentha* spp.) ou le Lycoper d'europe (*Lycopus europaeus*) investissent le milieu. Certaines graminées colonisent les eaux de faible profondeur, comme la Glycerie flottante (*Glyceria fluitans*) et le Vulpin fauve (*Alopecurus aequalis*). Dans les eaux profondes se développent des plantes aquatiques enracinées comme la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*), le Flûteau nageant (*Luronium natans*) et différentes espèces de potamots (*Potamogeton natans*, *P. polygonifolius*, *P. pusillus*). Certaines espèces aquatiques submergées se développent dans quelques mares comme la Nitelle (*Nitella* spp.).

Ces mares sont aussi des lieux privilégiés pour la reproduction de nombreuses espèces d'amphibiens. Au moins dix espèces se reproduisent dans les différentes mares du réseau de Thiat, chacune trouvant au sein de la grande diversité des points d'eau disponibles, celui répondant le mieux à ses exigences écologiques. La population de Rainette arboricole (*Hyla arborea*) est particulièrement importante sur ce secteur. La richesse en amphibiens est liée aussi à l'importance du bocage encore existant sur la commune de Thiat. En effet, les haies sont des lieux de repli et des couloirs de déplacement privilégiés pour de nombreuses espèces de batraciens pendant les périodes inter-nuptiales. Les mares sont aussi le lieu de vie de nombreuses familles d'insectes. Les plus connues sont les Libellules dont de nombreuses espèces affectionnent particulièrement les mares riches en végétation, présentes sur la commune de Thiat.



Rainette arboricole



Statut et réglementation

La grande majorité des mares recensées se situent dans le site Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe et affluents », opérationnel depuis 2003 et animé depuis par le Conservatoire pour le compte de l'Etat. Le but de ce « classement » est de préserver des habitats naturels et espèces reconnus d'intérêt communautaire, car en voie de raréfaction à l'échelle européenne. Libre de mettre en place les moyens qu'elle souhaite pour arriver à leur préservation, la France a choisi le mode contractuel, reposant donc sur le volontariat des ayants droit. Des actions de restauration et de gestion des milieux sont proposées aux propriétaires et gestionnaires. Le coût de ces opérations est pris en charge par le biais de dispositifs financiers spécifiques (Mesures Agro-Environnementales pour les surfaces agricoles, Contrat Natura 2000 pour les milieux d'autre nature) pour services rendus à la collectivité.



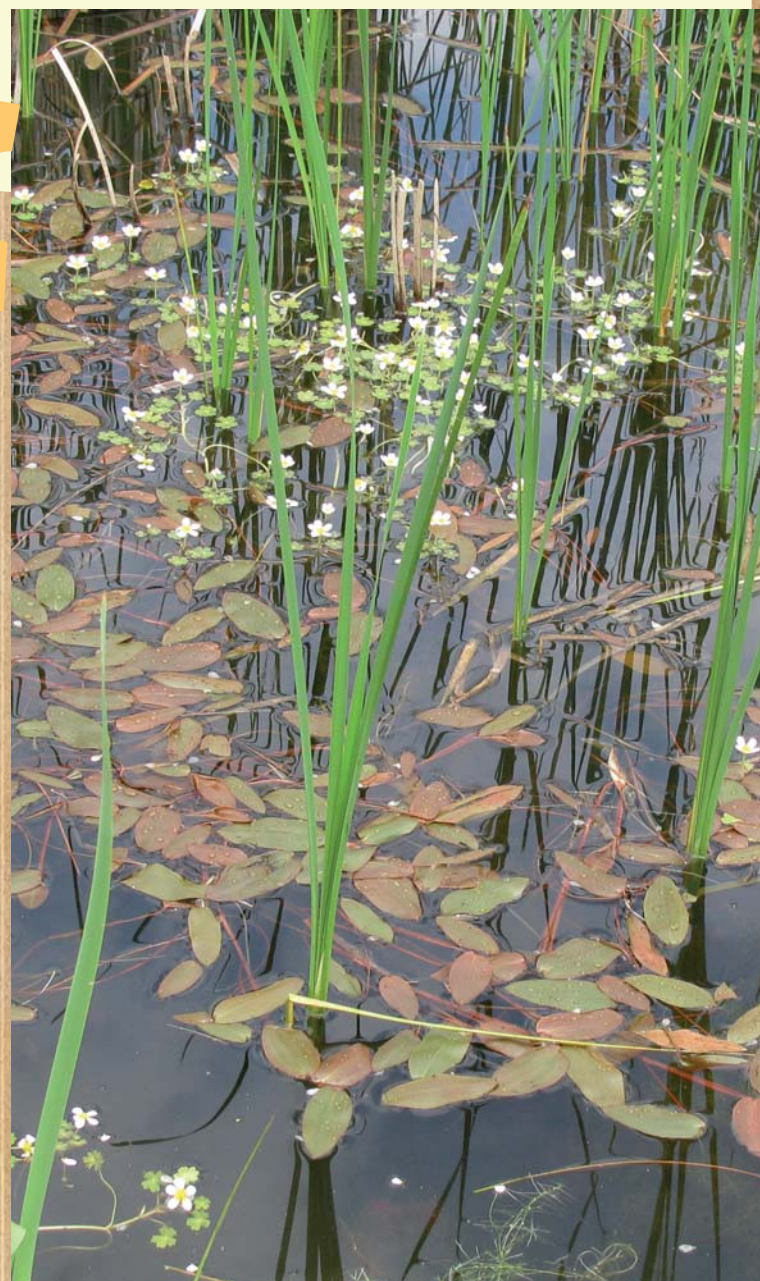
Tapis de végétation flottante à Potamots

Le CEN Limousin

Association sans but lucratif régie par la loi 1901, il a été créé par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics...). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre. Le Conservatoire dispose d'une équipe salariée.

Nos missions

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée. Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion nécessaires à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage...). Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public. Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente dès que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'agriculteurs, déjà, contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables du Limousin.



Réseau des mares de Thiat

Thiat, 87

Partenaires financiers



Le CEN Limousin est membre de :



Fiche de site

132

Historique du site

L'histoire des mares est dépendante de celle de l'Homme car peu sont naturelles. Ces petits points d'eau ont, en effet, été créés et entretenus pour répondre à des besoins en eau liés à divers usages, domestiques ou agricoles.

Près des villages, les habitants y prélevaient de l'eau pour la cuisine ou même la boisson. Elles servaient également pour l'élevage des canards, comme réservoir d'eau en cas d'incendie ou encore pour rouir le chanvre. Certaines mares sont aussi d'anciens lavoirs. Avec la fin de ces pratiques, les mares de village sont devenues obsolètes, n'ont plus été entretenues et tendent à se combler naturellement lorsqu'elles n'ont pas été remblayées ou servi de dépôt.

Dans les champs, les mares ont avant tout été creusées pour fournir des points d'abreuvement au bétail et beaucoup, aujourd'hui, ont conservé cette utilité. Toutefois, la régression de l'élevage ovin, largement dominant sur Thiat, et l'accroissement des zones de cultures au sein desquelles les mares deviennent inutiles, voire même gênantes lors du travail du sol, rendent leur avenir incertain. La municipalité de Thiat a déjà confié la gestion d'une mare communale au Conservatoire. Des partenariats seraient à développer avec les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers d'autres mares pour veiller à préserver ce patrimoine culturel et naturel commun.

Pourquoi nous participons à sa gestion ?

Sous nos latitudes, l'écosystème mare est l'un des plus riches en terme de biodiversité, au regard de sa surface. Des cortèges de plantes inféodées aux milieux aquatiques (hydrophytes et héliophytes), et parfois rares, occupent les pentes douces des berges. Le réseau dense de mares, associé à un paysage agricole dominé par les prairies et le bocage, est très favorable à la conservation de fortes populations de batraciens. Ces points d'eau sont également vitaux pour d'autres groupes, comme les mollusques d'eau douce ou encore les insectes exclusivement ou passagèrement aquatiques, comme les libellules.

Une mare tend spontanément à se combler, à se boiser et, finalement, à disparaître par attrissement si elle n'est pas entretenue. Si certaines de celles recensées sur la commune de Thiat sont remarquables, d'autres sont menacées de disparaître naturellement à court terme et, avec elles, la faune et la flore associées, souvent en voie de régression à l'échelle européenne. Pour d'autres, de simples travaux d'aménagement seraient nécessaires afin de les rendre plus hospitalières pour leurs occupants.



Potamogeton



Ranunculus aquatilis et Rainette arboricole



Crapaud calamite

Espèces emblématiques

La Renouelle aquatique (*Ranunculus aquatilis*) :
Cette plante aquatique a la particularité d'avoir à la fois des feuilles flottantes et des feuilles immergées de formes différentes. Au printemps, elle couvre la surface de l'eau d'une multitude de fleurs blanches. Elle reste assez rare en Limousin, n'appréciant pas les eaux trop acides.

Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) : Aussi appelé Crapaud des Joncs, cet amphibien de taille moyenne est considéré comme une espèce pionnière car il peut vivre dans des milieux récemment créés par l'Homme, comme les carrières. Il apprécie les zones ouvertes, où l'herbe est assez rase. Ses milieux de reproduction sont ensoleillés, peu profonds et sont donc souvent temporaires. Les prairies humides de pâture, jonchées d'empreintes inondées de vaches, constituent de très bons lieux de ponte. L'espèce a été observée sur deux des sites du réseau, au sein de prairies humides pâturées par des ovins. Les populations limousines sont éparées et leur éloignement fragilise le maintien de l'espèce.

La Rainette arboricole (ou Rainette verte) (*Hyla arborea*) : Connu de tous, cet amphibien de taille modeste et de couleur vert pomme trahit sa présence par un chant très puissant, audible à plusieurs centaines de mètres. La Rainette verte s'accommode de milieux divers comme les mares, les abreuvoirs ou encore les queues d'étangs. La densité des populations présentes sur Thiat est impressionnante, comme en témoigne l'ambiance sonore des douces soirées de printemps et d'été. En Limousin, l'espèce est assez commune dans les zones de plaine, à des altitudes inférieures à 300 m.



Mare à Massettes

Les actions de gestion

Les différentes mares composant le réseau ont été inspectées et des mesures de gestion ont été définies afin de rajourner les milieux, prolonger leur existence ou accroître leurs capacités d'accueil pour la faune et la flore. Les actions à entreprendre, si elles doivent être mises en œuvre à différents degrés selon le site, sont souvent les mêmes. Elles consistent essentiellement à curer les mares envasées, à reprofiler les berges, à arracher les jeunes arbustes, à jouer sur l'ombrage en coupant ou élaguant les arbres de haut-jet, à gérer l'envahissement par la végétation, à améliorer l'étanchéité de certaines cuvettes ou encore à aménager les berges pour éviter un piétinement excessif par un troupeau. Un entretien régulier doit également être prévu à la suite de toute restauration.

Les possibilités et les modalités d'intervention sont à examiner avec les propriétaires et les exploitants.